Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Pattex Colle de Contact Tix Gel

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Pattex Colle de Contact Tix Gel

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Colle de contact

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
HENKEL FRANCE ADHESIVES
Rue de Silly 161
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

ua-productsafety.fr@henkel.com
Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Liquides inflammables	Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.	
Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Certains organes: Système nerveux central	
Risques aigus pour l'environnement aquatique	Catégorie 1
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 1
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:	
Contient	Acétate d'éthyle méthylcyclohexane
Mention d'avertissement:	Danger
Mention de danger:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations supplémentaires	Contient: Colophane Peut produire une réaction allergique.
Conseil de prudence:	P102 Tenir hors de portée des enfants. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Conseil de prudence: Prévention	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.
Conseil de prudence: Stockage	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
Conseil de prudence: Élimination	P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.
Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute émanation du produit et le contact avec les yeux.
Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

Les substances suivantes sont présentes à une concentration >= 0,1% et remplissent les critères PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient pas de substances en concentration ≥ à la limite de concentration qui sont évaluées comme étant un PBT, vPvB ou PE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
Acétate d'éthyle 141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46	20- 40 %	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Eye Irrit. 2, H319		EU OEL
méthylcyclohexane 108-87-2 203-624-3	20- 40 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 1 M chronic = 1	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0 926-605-8 01-2119486291-36	5- < 10 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411		
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 921-024-6 01-2119475514-35	1- < 5 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411		
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0 927-510-4 01-2119475515-33	1- < 5 %	Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, Inhalation, H336 Aquatic Chronic 2, H411	inhalation:ATE = 23,31 mg/l;	
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0 931-254-9 01-2119484651-34	1- < 5 %	Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Flam. Liq. 2, H225 Aquatic Chronic 2, H411		
Colophane 8050-09-7 232-475-7 01-2119480418-32	0,1- < 1 %	Skin Sens. 1, H317		
oxyde de zinc 1314-13-2 215-222-5 01-2119463881-32	0,1- < 1 %	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 1 M chronic = 1	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5 271-867-2 01-2119496062-39	0,1- < 1 %	Repr. 2, H361d Aquatic Chronic 4, H413		

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:
Laver immédiatement avec de l' eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S' il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
PEAU : Rougeurs, inflammation.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Dioxyde de carbone,mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:
Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de protection individuel.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Bien ventiler lors de la mise en oeuvre et du séchage, m me après le collage. Eviter toute source d'ignition (par ex. feu ou poële), même dans les pièces voisines. Débrancher les appareils électriques comme radiateurs, plaques chauffantes, chauffages par accumulation, etc., suffisamment tôt pour qu'ils soient refroidis lors du début du travail. Eviter toute formation d'étincelle, y compris au niveau des disjoncteurs et autres appareils.
Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Températures conseillées: entre + 5 °C et + 30 °C
Après utilisation le récipient doit être fermé hermétiquement et entreposé dans un lieu bien ventilé.
Stocker à l'abri d'une source de chaleur.
Eviter strictement les températures inférieures à + 5 °C et supérieures à + 50 °C.
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Colle de contact

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	200	734	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.468	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	200	734	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR MOEL
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.468	Valeur Limite Court Terme	15 minutes	FR MOEL
acétate d'éthyle 141-78-6 [Acétate d'éthyle]	200	734	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
acétate d'éthyle 141-78-6 [Acétate d'éthyle]	400	1.468	Valeur Limite Court Terme	15 minutes Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
méthylcyclohexane 108-87-2 [MÉTHYLCYCLOHEXANE]	400	1.600	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
acides résiniques et acides colophaniques hydrogénés, esters avec le glycérol 65997-13-9 [Colophane (produits de décomposition des baguettes de soudure, exprimés en aldéhyde formique)]		0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de magnésium 1309-48-4 [MAGNÉSIUM (OXYDE DE), FUMÉES]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
colophane 8050-09-7 [COLOPHANE (PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DES BAGUETTES DE SOUDURE, EXPRIMÉS EN ALDÉHYDE FORMIQUE)]		0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de zinc 1314-13-2 [ZINC (OXYDE DE, FUMÉES)]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de zinc 1314-13-2 [ZINC (OXYDE DE, POUSSIÈRES)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau douce		0,24 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau salée		0,024 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau (libérée par intermittence)		1,65 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Usine de traitement des eaux usées.		650 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau douce)				1,15 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau salée)				0,115 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Air						aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Terre				0,148 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	oral				200 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Eau douce		0,002 mg/l				
Résine 8050-09-7	Eau salée		0,0002 mg/l				
Résine 8050-09-7	Sédiments (eau douce)				0,007 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Sédiments (eau salée)				0,001 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Terre				0 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Usine de traitement des eaux usées.		1000 mg/l				
Résine 8050-09-7	Eau (libérée par intermittence)		0,016 mg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Eau douce		0,0206 mg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Eau salée		0,0061 mg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Usine de traitement des eaux usées.		0,1 mg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau douce)				117,8 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau salée)				56,5 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Terre				35,6 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Air						aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	oral						pas de potentiel de bioaccumulation
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Eau douce		0,01 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Eau salée		0,002 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Usine de traitement des eaux usées.		100 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Sédiments (eau douce)				426,26 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Sédiments (eau salée)				85,25 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	Terre				85,16 mg/kg		

68610-51-5							
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	oral				1,7 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1468 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1468 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		63 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		37 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		367 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		4,5 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		367 mg/m3	aucun danger identifié
méthylcyclohexane 108-87-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
méthylcyclohexane 108-87-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		13964 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5306 mg/m3	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1377 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1131 mg/m3	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1301 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes,	Grand public	dermique	Exposition à long		699 mg/kg	

cycliques, <5% n-hexane			terme - effets systémiques			
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		300 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2085 mg/m3	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		149 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		149 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		447 mg/m3	
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger 64742-49-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5306 mg/m3	
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger 64742-49-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		13964 mg/kg	
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger 64742-49-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1131 mg/m3	
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger 64742-49-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1377 mg/kg	
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger 64742-49-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1301 mg/kg	
Résine 8050-09-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		10 mg/m3	
Résine 8050-09-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,131 mg/kg	
Résine 8050-09-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,065 mg/kg	
Résine 8050-09-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,065 mg/kg	
oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/m3	aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		83 mg/kg	aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,5 mg/m3	aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/m3	aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		83 mg/kg	aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,83 mg/kg	aucun danger identifié
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,42 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,29 mg/m3	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets		0,21 mg/kg	

68610-51-5			systémiques			
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,07 mg/m3	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,04 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:
Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.
Filtre de combinaison: ABEKP (EN 14387)
Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:
Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, parmacies...
En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374.
épaisseur > 0,4 mm
temps de pénétration > 10 minutes
En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:
Lunettes de protection étanches.
L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié
Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:
Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	liquide
Etat du produit livré	Gel
Couleur	jaunâtre
Odeur	de solvant
Point de fusion	Actuellement en cours de détermination
Point initial d'ébullition	66 °C (150.8 °F)
Inflammabilité	Actuellement en cours de détermination
Limites d'explosivité	
inférieures	1,4 %(V); Il n'y a pas de données.
supérieures	8,5 %(V); Il n'y a pas de données.
	Limite supérieure/inférieure d'explosion
Point d'éclair	< -20 °C (< -4 °F); DIN 51755 Closed cup flash point
Température d'auto-inflammabilité	Actuellement en cours de détermination
Température de décomposition	Actuellement en cours de détermination

pH	Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)
Viscosité (cinématique)	Actuellement en cours de détermination
Viscosité (dynamique) (Drage-Epprecht (viscosité en rotation); 20 °C (68 °F))	2.500 - 3.500 mpa.s
Solubilité qualitative	Actuellement en cours de détermination
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Actuellement en cours de détermination
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	90 mbar;pas de méthode
Pression de vapeur (25 °C (77 °F))	116 mbar;pas de méthode
Pression de vapeur (50 °C (122 °F))	360 mbar;pas de méthode
Pression de vapeur (55 °C (131 °F))	442 mbar;pas de méthode
Densité (20 °C (68 °F))	0,84 - 0,88 g/cm3 QP2107.1; Densité
Densité relative de vapeur:	Actuellement en cours de détermination
Caractéristiques de la particule	Actuellement en cours de détermination

9.2. AUTRES INFORMATIONS
Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

1.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	6.100 mg/kg	rat	non spécifié
méthylcyclohexane 108-87-2	LD50	> 3.200 mg/kg	rat	non spécifié
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	LD50	> 5.840 mg/kg	rat	non spécifié
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0	LD50	> 16.750 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Colophane 8050-09-7	LD50	2.800 mg/kg	rat	non spécifié
oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	> 20.000 mg/kg	lapins	Test Draize
méthylcyclohexane 108-87-2	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	LD50	> 2.800 mg/kg	rat	autre guide
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0	LD50	> 3.350 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Colophane 8050-09-7	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Le danger du produit provient de son effet narcotique après inhalation des vapeurs.
En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC0	> 22,5 mg/l	poussières/brouillard	6 h	rat	autre guide
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	> 22,5 mg/l	poussières/brouillard	6 h	rat	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	LC50	> 26,3 mg/l	vapeur	1 h	rat	non spécifié
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	LC50	> 25,2 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	LC50	> 23,3 mg/l	vapeur	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	23,31 mg/l				Jugement d'experts
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0	LC50	259,354 mg/l	vapeur	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	> 5,7 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LC50	> 165 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	non spécifié

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant	24 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
méthylcyclohexane 108-87-2	non irritant	24 h	lapins	Test Draize
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	irritant	4 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Colophane 8050-09-7	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	non irritant	4 h	lapins	EPA Guideline

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
méthylcyclohexane 108-87-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	non irritant		lapins	FDA Guideline
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0	non irritant		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Colophane 8050-09-7	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	légèrement irritant	24 h	lapins	EPA Guideline

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
méthylcyclohexane 108-87-2	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0	non sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	equivalent or similar to OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
oxyde de zinc 1314-13-2	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
méthylcyclohexane 108-87-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Colophane 8050-09-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	douteuse	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	oral : gavage		hamster chinois	equivalent or similar to OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0	négatif	inhalation : vapeur		rat	equivalent or similar to OECD Guideline 475 (Mammalian Bone Marrow Chromosome Aberration Test)

oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	intrapéritonéal		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	**Résultat**	**Parcours d'application**	**Temps d'exposition / Fréquence du traitement**	**Espèces**	**Sexe**	**Méthode**
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0	Non cancérigène	inhalation : vapeur	2 years 6 h/d, 5d/week	rat	mascilin/féminin	equivalent or similar OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)
oxyde de zinc 1314-13-2	Non cancérigène	oral : eau sanitaire	1 y daily	souris	mascilin/féminin	non spécifié

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	**Résultat / Valeur**	**Type de test**	**Parcours d'application**	**Espèces**	**Méthode**
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL P 1500 ppm	autre:	Inhalation	rat	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	NOAEL P 250 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg	screening	oral : gavage	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL P 7,5 mg/kg NOAEL F1 15 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL 900 mg/kg	oral : gavage	90 d daily	rat	EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	NOAEL 250 mg/kg	oral : gavage	28 d daily	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0	NOAEL 10,504 mg/l	inhalation : vapeur	13 weeks 6 h/d, 5 d/week	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 31,52 mg/kg	oral : alimentation	13 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 1.5 mg/m3	Inhalation	3 m 6 h/d, 5 d/w	rat	OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOAEL 500 ppm	oral : alimentation	90 Days Daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	0,61 mm2/s	25 °C	non spécifié	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	0,5 mm2/s	20 °C	non spécifié	

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:
Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	220 mg/l	96 h	Pimephales promelas	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	LC50	2,07 mg/l	96 h	Oryzias latipes	autre guide
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LL50	12 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	LL50	11,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0	LC50	> 1 - 10 mg/l			OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Colophane 8050-09-7	LC50	Toxicity > Water solubility	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	0,142 mg/l	96 h	Thymallus arcticus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,44 mg/l	72 Jours	Oncorhynchus mykiss	autre guide
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LC50	Toxicity > Water solubility	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOELR	Toxicity > Water solubility	34 Jours	Pimephales promelas	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	164 mg/l	48 h	Daphnia cucullata	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	EC50	0,326 mg/l	48 h	Daphnia magna	autre guide
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	EL50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	EL50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	EC50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0	EC50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Colophane 8050-09-7	EL50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	EC50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses **No. CAS**	**Valeur type**	**Valeur**	**Temps d'exposition**	**Espèces**	**Méthode**
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2,4 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	NOEC	0,17 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	NOEC	0,17 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,058 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOELR	Toxicity > Water solubility	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	> 2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	EC50	0,134 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (reported as Raphidocelis subcapitata)	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	NOEC	0,022 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (reported as Raphidocelis subcapitata)	autre guide
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	EL50	55 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	NOEL	30 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	EL50	> 30 - 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	NOELR	3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	EL50	29 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	NOELR	6,3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0	EC50	> 1 - 10 mg/l			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	EL50	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	NOELR	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,017 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	0,17 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOEC	Toxicity > Water solubility	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	EC50	Toxicity > Water solubility	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC10	2.900 mg/l	18 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm-Test)
Colophane 8050-09-7	EC20	Toxicity > Water solubility	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
oxyde de zinc	IC50	5,2 mg/l	3 h	non spécifié	OECD Guideline 209

1314-13-2					(Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	facilement biodégradable	aérobie	100 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	Non facilement biodégradable.	aérobie	0 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Colophane 8050-09-7	facilement biodégradable	aérobie	71 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	not inherently biodegradable	aérobie	1 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	30	3 Jours	22,5 °C	Leuciscus idus melanotus	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	> 95 - < 321	56 day	25 °C	Cyprinus carpio	autre guide

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	0,68	25 °C	EPA OPPTS 830.7560 (Partition Coefficient, n-octanol / H2O, Generator Column Method)
méthylcyclohexane 108-87-2	3,88		autre guide
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	3,6	20 °C	autre guide
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0	4 - 5,7		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Colophane 8050-09-7	> 3 - 6,2		OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	7,56	30 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Acétate d'éthyle 141-78-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane 64742-49-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Colophane 8050-09-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
oxyde de zinc 1314-13-2	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet
080409

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1133
RID	1133
ADN	1133
IMDG	1133
IATA	1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	ADHÉSIFS
RID	ADHÉSIFS
ADN	ADHÉSIFS
IMDG	ADHESIVES (Methylcyclohexane)
IATA	Adhesives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	E1
RID	E1
ADN	E1
IMDG	P
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640D Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADN	Disposition spéciale 640D
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique a été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8).Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	59 65
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux). Installations classées: Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). ICPE 4510 ICPE 4331

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

ED:	Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EU OEL:	Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne
EU EXPLD 1:	Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD 2	Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
SVHC:	Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
PBT:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité
PBT/vPvB:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation
vPvB:	Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,
HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés